

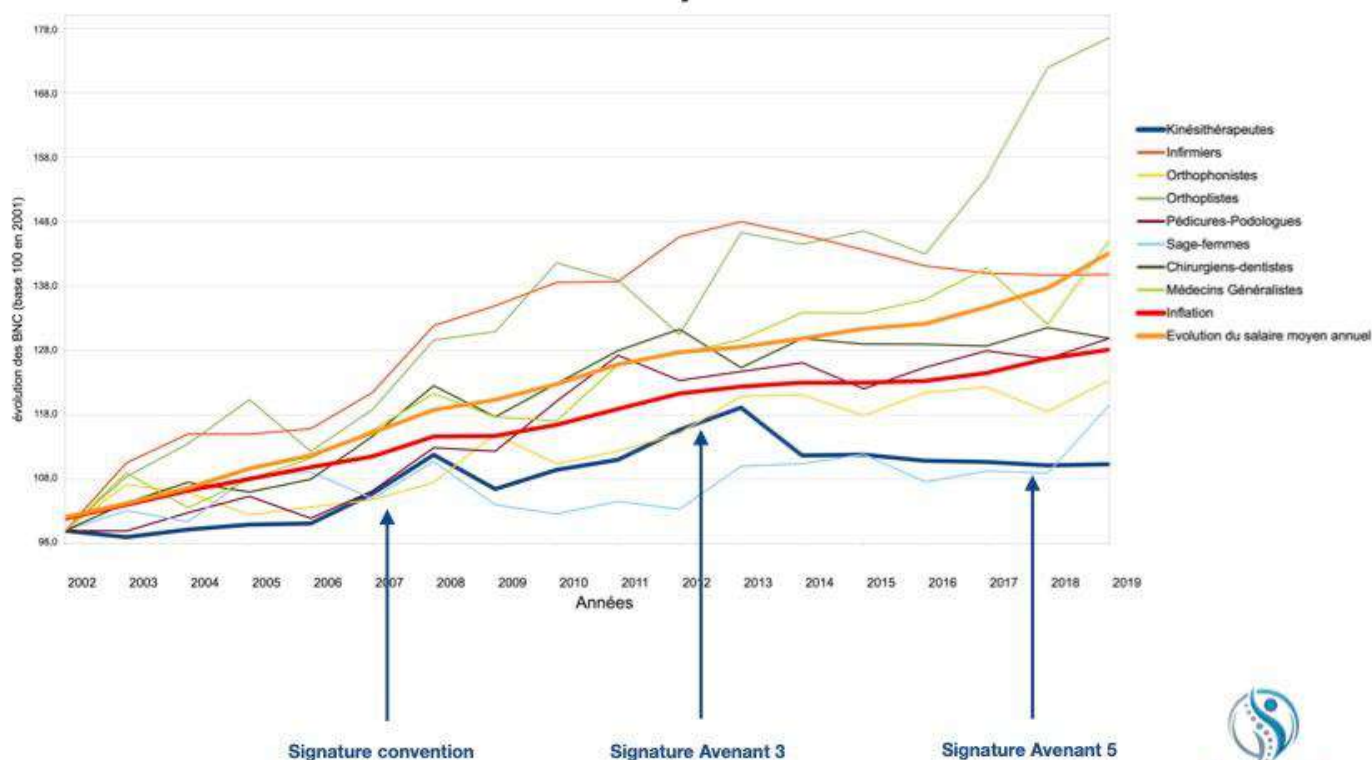
Argumentaire médias - rencontres politiques

➔ Une rémunération par tête qui s'effondre depuis quinze ans...

En quinze ans le BNC moyen des kinésithérapeutes a perdu 24% par rapport à l'inflation

Pour maintenir le niveau de rémunération atteint en travaillant 40 heures en 2000 il faut aujourd'hui travailler 54 heures.

Vitesse d'évolution des BNC de différentes professions médicales et paramédicales par rapport à l'inflation et au salaire moyen annuel EQTP



➔ Une rémunération qui reste bien en deçà des niveaux de rémunérations observés en Europe (27 euros en Belgique, 40 euros au Luxembourg, etc...)

➔ L'avenant 5 signé fin 2017 n'a eu aucun impact sur cet effondrement comme l'illustre le graphique ci-dessus).

- ➔ **Un avenant 7 qui proposait un montant insuffisant pour compenser cet effondrement, notamment du fait du calendrier d'application...**

En effet le calendrier des revalorisations étalé jusqu'en juillet 2025 aurait conduit à une neutralisation des revalorisations les plus lointaines du fait de l'inflation. Le montant débloqué en 2023 ne suffisait pas à compenser la seule inflation de 2022.

- ➔ **Des indemnités Forfaitaires de déplacement qui ne permettent plus aux kinésithérapeutes de prendre en charge leurs patients à domicile sans perdre de l'argent...**

Actuellement l'indemnité de déplacement est soit de 2,5 soit de 4 euros. L'avenant proposait de passer à 4 euros certaines pathologies qui étaient à 2,5, mais pas toutes.

- ➔ **Alors que l'absence de revalorisation de l'IFD entraîne des dépenses de transports en ambulance sans commune mesure avec la revalorisation de l'IFD demandée**
- ➔ **Des revalorisations qui laissent les professionnels qui ont un exercice spécifique sur la touche, alors que ces exercices ont un intérêt de santé publique majeur**
- ➔ Une refonte de la nomenclature inaboutie qui complexifie drastiquement l'exercice de la profession
- ➔ Une augmentation inédite des contraintes d'installations élaborée au doigt mouillé et sans avoir évalué les mesures mises en place précédemment.

Quelles sont les attentes de la profession ?

- Une **réouverture des négociations**, le silence assourdissant de la CNAM et de nos tutelles va à l'encontre de l'attachement au dialogue social dont se targue le Gouvernement.
- Une **enveloppe et un calendrier des revalorisations qui permettent de compenser l'effondrement de la rémunération des kinésithérapeutes par rapport à l'inflation**
- **Des mesures ambitieuses pour les prises en charge à domicile** qui constituent un **enjeu de santé publique majeur** :
 - Revalorisation de l'IFD pour toutes les pathologies à 5 euros
 - Abandon de la règle du cabinet le plus proche
 - Créer une dérogation pour l'installation en zones surdotées pour une pratique exclusive à domicile
- **Prendre en compte les exercices spécifiques** dans le cadre du futur avenant
- Dans le but de diminuer les risques d'indus, faire une **refonte de la nomenclature complète en dissociant d'un côté la codification qui conduit à la traçabilité et celle qui conduit à la tarification**. Les kinésithérapeutes et les CPAM ont bien mieux à faire que de perdre un temps infini et précieux sur des litiges liés à des différences d'interprétation de cotations.

- **Convergence des tarifs autour de 4 ou 5 tarifs différents pour limiter le risque d'indus**
- **Limiter automatiquement le nombre de séances facturables à 34 par jour**
- **Réalisation des contrôles d'activité le plus tôt possible** à partir du moment où une anomalie de facturation est détectée.
- **S'appuyer sur la pédagogie pour mieux encadrer les pratiques de facturation des kinésithérapeutes et restaurer une relation de confiance** avec les professionnels de santé.
- Appuyer l'**évolution des contraintes d'installation** sur une analyse précise des effets de la mise en place du zonage en 2018
- **Introduire dans l'indicateur APL** qui permet de définir la densité de kinésithérapeutes **un indicateur qui prenne en compte le délai nécessaire pour obtenir un rendez-vous auprès d'un kinésithérapeute**. Aujourd'hui malgré le classement en zone surdotée de la majeure partie du département les files d'attentes chez les kinésithérapeutes s'allongent.

Les actions en cours :

- ➡ Facturation en Feuilles de soins papier
- ➡ Pétition regroupant plus de 55000 signataires
- ➡ Contacts politiques et médiatiques pour sensibiliser à l'importance de la reprise des négociations conventionnelles
- ➡ Tour de France des CPAM : rencontres avec les directions des CPAM dans les différents départements pour maintenir la pression pour obtenir la réouverture des négociations conventionnelles
- ➡ Prochainement, lancement d'une opération Dépassement pour Exigence (DE)

En résumé :

Les kinésithérapeutes ont été constructifs tout au long des négociations, ils ont fait des propositions ambitieuses pour prendre en compte les enjeux de santé publique auxquels la population Française est confrontée.

Les kinésithérapeutes attendent du Gouvernement et de l'Assurance Maladie une évolution des conditions d'exercice de la profession qui leur permette de délivrer des soins de qualité et d'assurer la pérennité économique de leur cabinet sans être contraint d'augmenter leur amplitude horaire de travail hebdomadaire au delà du raisonnable.

À la fin de l'année 2023 le décrochage de la rémunération de kinésithérapeutes par rapport à l'inflation aura atteint 30% en 15 ans.